

« eaue benoiste et tant quil plaira ausd. sieurs capitulans
« et a leurs successeurs.

« Et sans prejudice de leurs droictz et le droit daultruy

« En présences de sieurs Eymon mercier dict Guerrier et

« Claude Guillermet verrier dudict Lyon tesmoings » (9).

Dix années plus tard, le 31 octobre 1576, la confrérie des Vignerons traite encore avec le Chapitre de la collégiale. Mais cette démarche n'est plus, comme la précédente, motivée par de fâcheuses nécessités. La tranquillité publique étant revenue, ce pacte nouveau sera exempt de toute préoccupation extérieure.

Donc, en la personne de messire Jehan Chappuys, son procureur général, le Chapitre de Saint-Nizier reçoit la visite de « Benoist Guigue et Jehan Jacques vigneyrons dud.
« Lion corriers de la confrerie des Vigneyrons et Jehan
« Jacqueme procureur et confrere de lad. confrerie des
« Vigneyrons soubz le Patron de tous les Saintz » lesquels demandent d'abord que « suyvant la permission ainsy quilz
« disent a eulx faicte par monsieur de Villars de cellebrer
« messes en la chappelle appelee de Villars (10) qui est

« de la rue Saint-Joseph et des remparts d'Ainay. » (Paul Saint-Olive. *Lyon. Vieux Souvenirs*, p. 266). Voir aussi, sur ces compagnies de tireurs, la brochure du même : *L'Hôtel du Luxembourg dans le quartier de Vaise et les Chevaliers tireurs*, et *l'Inventaire des Archives communales de Lyon*, par MM. Rolle et Guigue père et fils.

(9) *Reg. cap.*, n° 15. G. 2850.

(10) La chapelle des Villars, aujourd'hui des fonts baptismaux, renferme le tombeau élevé en 1582, à leur père François de Villars, par Pierre, successivement évêque de Mirepoix et archevêque de Vienne, et Jérôme, aussi archevêque de Vienne, mort en 1626. Les armoiries de cette noble famille : *d'azur à trois molettes d'or, au chef cousu de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent*, sont peintes aux angles de la chapelle,